



PROCES-VERBAL NO 8 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 14 décembre 2022 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Michel Schafroth, président du conseil général pour la période 2022-2023.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance no 7 du 7 septembre 2022
5. Communications du président du conseil général et du syndic
6. Adoption des statuts de l'association des communes du district du Lac
7. Budget 2023
 - 7.1 Budget ordinaire
 - 7.2 Budget des investissements et financements
 - 7.2.1 Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'agrandissement de l'AES existant du pavillon scolaire à Courtepin
 - 7.2.2 Demande de crédit de CHF 270'000.- pour la réalisation d'une zone 30 km/h dans 4 secteurs de la commune
 - 7.2.3 Demande de crédit pour réfection des chemins AF 1ère étape
 - 7.2.4 Réseau Santé du Lac – Demande de crédit de CHF 834'000.- pour la participation à la réfection des homes pour personnes âgées
8. Adoption des statuts de la future association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)
9. Adoption des statuts de l'association d'eau potable Bibera (TWB)
10. Adoption du règlement du conseil général
11. Informations du bureau du conseil général
12. Informations du conseil communal
13. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

M. Michel Schafroth, président du conseil général, ouvre la séance à 19h00 :

« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers / chères collègues,
Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Je vous salue très cordialement pour cette 8ème séance du CG qui en raison des nombreux points à l'ordre du jour a été fixée à 19h00.
Lors de votre arrivée à cette séance, vous avez trouvé à l'endroit de votre groupe, un petit biscôme avec votre prénom. Je me fais un plaisir de vous l'offrir pour vous remercier de votre précieuse et indispensable collaboration.

Mme Joëlle Martinucci est toujours absente, dès lors c'est la secrétaire communale, Mme Anne RoCHAT, qui s'occupe du procès-verbal. Qu'elle en soit sincèrement remerciée car c'est vraiment un réel plaisir de travailler avec elle. Merci aussi au bon travail accompli toujours dans la bonne humeur.

Je rappelle que les débats sont enregistrés (comme le permet l'art 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité, nom et prénom, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. »

Les tables sont numérotées de 1 à 10 et ont été réparties de la façon suivante entre les scrutatrices et scrutateurs :

- Marlyse Spiegel : tables 1 et 2, ainsi que les votes du bureau.
- Michel Werro : tables 3, 4 et 5.
- Cornelia Rolli Salathé : tables 6 et 7.
- Bernard Sturny : tables 8, 9 et 10.

Chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et il est en tout temps possible de demander une traduction, respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 2 décembre 2022 dans la Feuille officielle no 48, pages 2148 et 2149 avec l'ordre du jour et chaque conseillère et conseiller général a reçu cette convocation par courrier. L'ordre du jour a été préparé par le bureau du conseil général en collaboration avec le conseil communal et a été édité sur le site internet de la commune afin que les citoyennes et citoyens intéressés puissent y participer.

2. Appel nominal

M. Michel Schafroth passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mmes Pierrette Baula, Fiorina Brulhart, Martine Jemmely, Valentine Schmutz Julmy, Sonja Walter et MM. Gilles Michaud, Nicolas Schneider.

Mme Fiorina Brulhart étant absente en raison d'un décès dans sa famille, les membres du conseil général lui présentent ses condoléances.

41 conseillères et conseillers sont présents. La majorité est fixée à 21 en cas de votation.

Arrivée tardive de Mme Nicole Andrey à 19h15 et de M. Rufino Leon à 19h45.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance

Concernant l'ordre du jour, M. Michel Schafroth informe qu'une motion d'ordre a été reçue par le bureau. Si la motion d'ordre est acceptée, le point concerné sera retiré de l'ordre du jour avec néanmoins la possibilité de poser des questions sur le sujet dans les divers.

La parole est passée à M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre commune » pour la lecture de la motion d'ordre demandant le retrait du point no 10 : adoption du règlement du conseil général :

« Monsieur le président du conseil général,

Par cette motion d'ordre, nous demandons le retrait du point 10. Adoption du règlement du conseil général de l'ordre du jour de la séance du conseil général du 14 décembre 2022 et son report à la prochaine séance du conseil général.

Ayant reçu le règlement du conseil général, adapté par le conseil communal et approuvé par le service des communes en même temps que les autres conseillers généraux, le groupe de travail « Règlement » ne pourra nous fournir le catalogue des modifications et l'évaluation de leur pertinence, mission qui leur avait été demandée par le bureau du conseil général, qu'à partir de la semaine 49.

A ce jour, ni le groupe de travail, ni les conseillers généraux n'ont été informés par les membres du conseil communal qui ont repris ce dossier de leurs raisonnements, choix ou nécessités de ces rectifications. Les prises de positions du service des communes font également défaut.

Cette situation ne permet donc pas aux membres du conseil général, via leur groupe respectif, d'étudier ce nouveau règlement dans des conditions adéquates et de connaître la pertinence et la légitimité de tous ces remaniements.

Ces manoeuvres ainsi que le manque de transparence et de collaboration avec le groupe de travail autour du règlement du conseil général laissent inévitablement des conseillers généraux perplexes.

C'est pourquoi, nous demandons de pouvoir étudier ce nouveau règlement de manière optimale et en toute sérénité afin de procéder à son adoption lors de la première séance du conseil général 2023. »

M. Michel Schafroth remercie pour la lecture de la motion et informe que si cette motion est légitime et fondée, il estime que les propos sont quelque peu exagérés et en laisse la responsabilité à son ou ses auteurs.

Vote de la motion d'ordre du groupe « Pour notre commune »:

Le conseil général accepte à la majorité (40 voix) la motion d'ordre présentée par le groupe « Pour notre commune » de retirer le point 10 de l'ordre du jour « Adoption du règlement du conseil général. 1 abstention.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques au sujet de l'ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour :

Le conseil général accepte à l'unanimité (41 voix) l'ordre du jour avec le retrait du point 10 « Adoption du règlement du conseil général » suite à l'acceptation de la motion d'ordre du groupe « Pour notre commune »

4. Approbation du procès-verbal no 7 de la séance du 7 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance no 7 du 7 septembre 2022 a été adressé par courriel au conseil général le 15 septembre 2022, tant en français qu'en allemand. La secrétaire est remerciée pour la rédaction, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et traduction.

Mme Nicole Andrey, du groupe « Le Centre » rejoint la séance à 19h15. Il y a maintenant 42 membres du conseil général, la majorité est à 22.

Il n'y a pas de remarque ou question concernant le procès-verbal.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (42 voix) le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022 tel que présenté.
--

5. Communications du président du conseil général et du syndic

Communications de M. Michel Schafroth, président du conseil général :

Lors de la dernière séance, M. Michel Schafroth avait omis d'annoncer la naissance du fils de M. Baptiste Esseiva. Il le fait ce soir et le félicite, ainsi que son épouse, et leur souhaite beaucoup de joie et de bonheur avec leur petit Jacques. M. Dany Horner est également félicité pour la naissance de son fils Milan, ainsi que son épouse.

M. Michel Schafroth a participé à l'inauguration de la nouvelle école de Courtepin et a découvert de magnifiques locaux. Il félicite Mme Arlette Ruch, conseillère communale et présidente de la commission de bâtisse, pour l'excellent travail, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour ce bel ouvrage.

M. Michel Schafroth a participé aux 30 ans de la Corporation Forestière des Communes du Haut-Lac. Cette journée a été organisée à la perfection par les membres du comité et les collaborateurs de cette association. M. Laurent Berset allant prendre sa retraite, il est remercié pour tout ce qu'il a accompli pour les communes.

Concernant la demande de Tamedia qui souhaitait obtenir les adresses de courriel des membres du conseil général l'acceptant afin d'effectuer un sondage, les adresses ont été transmises, mais il n'y a pas eu de nouvelles de Tamedia.

M. Michel Schafroth remercie M. Erwin Fuhrer, du groupe « Le Centre » qui, pour des raisons de santé, a décidé de quitter le conseil général. M. Erwin Fuhrer est un membre apprécié du conseil général, toujours à l'écoute des autres, de bon conseil loyal. Il est remercié pour tout ce qu'il a accompli.

Suite à la démission de M. Erwin Fuhrer, le premier des viennent ensuite de la liste « Le Centre » et qui a accepté sa nomination, est M. Didier Aeberhard. Il est présent dans le public. Il sera assermenté par M. le préfet au début du mois de janvier 2023. M. Michel Schafroth souhaite la bienvenue à M. Didier Aeberhard au sein du conseil général.

Le cloud du conseil général est actif. Chacun a pu se connecter. Très peu de membres ont eu besoin d'aide pour le départ. Il y a encore des erreurs de jeunesse. A voir, à l'usage ce qui peut être amélioré. Les membres peuvent contacter le bureau du conseil général pour faire part des critiques, remarques ou suggestions.

Communications de M. Martin Moosmann, syndic :

M. Martin Moosmann salue la présence de M. Christoph Wieland, préfet, qui est présent pour la première fois à une séance du conseil général. Il informe qu'une nouvelle collaboratrice a été engagée à l'administration. Il s'agit de Mme Sabine Djebaïli qui travaille en grande partie au secrétariat de l'école, mais également au secrétariat des ressources humaines de la commune. Malheureusement, Mme Djebaïli vient d'avoir un accident et est en arrêt de travail. Le conseil communal lui souhaite un prompt rétablissement.

M. Jonas Aebischer n'est pas encore présent, car il est à l'assemblée des délégués du CO de la Sarine. Il rejoindra la séance plus tard.

6. Adoption des statuts de l'association des communes du district du Lac

M. Michel Schafroth informe que les membres du conseil général ont reçu les statuts de l'association, ainsi que le message du conseil communal. C'est un plaisir d'avoir la présence de M. Christoph Wieland, préfet, qui se tient à disposition pour d'éventuelles questions concernant ce point, l'introduction se faisant toutefois par M. Martin Moosmann, syndic.

M. Martin Moosmann rappelle que tous les membres du conseil général ont reçu les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : les statuts, le message, l'explicatif, ainsi qu'une information sous forme papier de tout ce qui concerne les pompiers.

Ces nouveaux statuts sont établis en raison de la nouvelle organisation des pompiers qui, dès le 1^{er} janvier 2023, ne sera plus du ressort des communes, mais du district pour Courtepin. Le poste « défense incendie » du budget 2023 coûtera à la commune CHF 410'000.- et la commune n'encaissera plus de taxe non pompier. Il s'agit d'une décision de l'assemblée des délégués des communes du district du Lac, car l'encaissement de cette taxe ne sera plus de la responsabilité des communes. Il a été jugé solidaire que tout le monde participe financièrement à cette nouvelle organisation.

Si le district avait maintenu la taxe non pompier, 29 % des citoyennes et citoyens du district du Lac auraient dû financer 51 % des frais de la nouvelle organisation, ce qui n'est pas solidaire. Dans le canton de Fribourg, le district du Lac est précurseur en ayant décidé de supprimer cette taxe non pompier. La commune de Courtepin est l'avant-dernière commune à voter ces statuts. Toutes les autres communes les ont adoptés.

M. Michel Schafröth se réfère au règlement d'exécution de la loi sur les communes en informant que les statuts sont votés en bloc par les membres du conseil général.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

La délégation de la défense incendie à l'association des communes du district du Lac ressort d'une nouvelle obligation légale. Cette délégation de compétence signifie également que les budgets futurs liés à la défense incendie seront élaborés et validés par l'association, respectivement l'assemblée des délégués dans laquelle la commune de Courtepin est représentée.

Considérant cette nouvelle obligation légale et la décision favorable du conseil communal pour cet amendement de statut, la commission financière donne un préavis favorable.

Il n'y a pas de remarque ou de question.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (40 voix) les statuts de l'association des communes du district du Lac. 2 abstentions.

7. Budget

7.1 Budget ordinaire

La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen.

Tous les membres du conseil général ont reçu le budget, ainsi qu'un complément d'explication sur des comptes que le conseil communal a jugé bon de détailler. Le budget 2023 peut être projeté si des questions le nécessitent. Le budget est déficitaire de CHF 1'293'000.-. Dans la planification financière établie, il avait été planifié un déficit de CHF 420'000.-. Suite à la nouvelle organisation de la défense incendie, ce déficit est augmenté pour les raisons suivantes : la commune ne va plus encaisser les taxes non pompier qui se montaient à CHF 180'000.- par année, ainsi que les coûts supplémentaires de CHF 429'000.- pour la professionnalisation nécessaire de la défense incendie.

La deuxième raison expliquant le déficit est la professionnalisation du Réseau Santé du Lac (RSL). L'assemblée des délégués, composée des communes membres, a refusé le budget 2023 du RSL.

Celui-ci a maintenant 60 jours pour présenter à l'assemblée des délégués un budget modifié. La position contenant le montant de CHF 408'000.- a été laissée dans le budget 2023 de la commune, mais on peut partir du principe que ce montant sera moins élevé. La restructuration du RSL n'a pas été remise en cause, mais c'est le principe et la rapidité de la mise en place qui ont été remis en question. Car, pour certaines communes, cela ne laissait pas suffisamment de temps pour pouvoir planifier ces dépenses.

D'autres positions pèsent dans le budget 2023 : il y a une entrée de plus de CHF 100'000.- de la péréquation financière et une position d'un peu plus de CHF 300'000.- supplémentaires pour l'engagement de deux postes supplémentaires à 100 % au service technique. Il y a d'autres secteurs de l'administration avec une diminution des charges du personnel, car il y a eu une restructuration pour la coordination scolaire et le secrétariat.

Question de Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » :

Mme Regula Hayoz Helfer constate que, à la position 2190.3010.10 « salaire du personnel administratif de l'école », il y a une diminution de CHF 65'000.- au budget 2023 par rapport à 2022. Elle espère qu'il s'agit d'une restructuration et non d'une réduction du personnel administratif des écoles, car les tâches administratives de l'école ne diminuent pas, mais augmentent. L'école doit rester attractive et avoir un bon fonctionnement administratif. L'urgence est que la plateforme « Primeo » sera remplacé par « Isa » l'année prochaine.

M. Eric Vonlanthen explique que les coordinateurs scolaires travaillaient à 60 % et qu'ils travaillent maintenant à 40 %, raison pour laquelle la commune économise 20 % de temps de travail pour un coordinateur scolaire. Il y a également besoin de moins de personnel pour les devoirs surveillés. Cela a été remarqué depuis une année. Si en 2023, la commune devait remarquer une augmentation des besoins, cela pourra être corrigé. Une nouvelle secrétaire scolaire a été engagée et travaille à 60 %, alors que la secrétaire précédente travaillait à 80 %. La nouvelle secrétaire scolaire travaille également à 20 % au secrétariat des ressources humaines de la commune. Si besoin, il y a une flexibilité, la secrétaire peut travailler à 100 % au secrétariat scolaire pendant 2 ou 3 semaines et travailler au secrétariat des ressources humaines de la commune pendant les vacances scolaires. Mais sur toute l'année, 20 % ont été enlevés au secrétariat de l'école.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques.

7.2 Budget des investissements et financements

7.2.1 Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'agrandissement de l'AES existant du pavillon scolaire à Courtepin

M. Michel Schafroth donne la parole à Mme Marianne Scherrer Brantschen pour la partie investissement et à Mme Arlette Ruch pour la partie technique.

Mme Marianne Scherrer Brantschen explique que la loi indique que la commune doit garantir un nombre suffisant de places d'accueil de jour pour permettre la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Elle précise le rôle des communes dans l'évaluation des besoins afin de soutenir les places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Tous les 4 ans, les communes ont le devoir d'évaluer les besoins en accueil. Cette évaluation a été faite par la commune qui a constaté qu'il manquait des places d'accueil extrascolaire. Différentes options ont été évaluées :

- **Les containers sur le site de l'école.** Cette option n'a pas été retenue, car les containers auraient dû être restructurés. Ils ne pouvaient pas être utilisés sans une transformation pour accueillir l'accueil extrascolaire. De plus, les containers étaient sur le terrain de foot de l'école. Le conseil communal a préféré restituer le terrain de foot pour l'école.
- **Continuer de louer les locaux à la Micarna.** Le conseil communal a réfléchi à l'option d'agrandir la structure sur le site de la Micarna. Ce n'est pas une option envisageable, car l'accueil extrascolaire a une autorisation d'exploiter jusqu'en 2029, puis devra déménager.
- **Dans l'extension de la salle de gym.** Cette option n'a pas été retenue car il y a le terrain de basket à côté et aurait dû être sacrifié, ce qui est dommage pour les enfants.
- **Mamans de jour.** C'est toujours une option, mais les mamans de jour sont en diminution actuellement, raison pour laquelle les demandes d'accueil extrascolaire sont en augmentation.

Actuellement, le site de l'accueil extrascolaire de la Micarna accueille 30 enfants. Une dérogation a été accordée par le service de l'enfance et de la jeunesse liée au fait que la commune a besoin de davantage de places d'accueil. Le site de l'accueil extrascolaire de l'école accueille actuellement 29 enfants à midi. Il s'agit également d'une dérogation. Si l'agrandissement peut être fait, 48 enfants pourront être accueillis sur le site de l'école. Il s'agit des besoins dans la commune selon l'évaluation faite en 2021. Cela correspond aussi aux demandes que la crèche Carré de Sable a reçues.

Mme Arlette Ruch explique que les travaux d'agrandissement seront les suivants :

- Fermeture du balcon
- Création d'un espace de lecture et de repos
- Rafraîchissement des locaux existants
- Création de vestiaires
- Création de nouveaux WC pour enfants selon les normes SEJ

Présentation du plan de situation en vue de la transformation. Une partie des locaux reviendront à l'école une fois un nouvel accueil extrascolaire construit.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », rejoint la séance à 19h45. Il y a maintenant 43 membres du conseil général, la majorité reste à 22.

Questions :

M. Daniel Jorio du groupe « Pluriel-Plural » a constaté dans la documentation reçue que, pour les extensions futures, il est question du site de la ferme Michel, ce qui est une bonne chose pour l'accueil extrascolaire. M. Daniel Jorio demande quelle est la vision de développement et d'occupation pour ce site de la ferme Michel, au-delà de l'AES et quel est le projet global pour la mise en valeur de ce site.

Mme Arlette Ruch rappelle qu'il avait été annoncé à la séance du conseil général précédente que le conseil communal a mandaté un bureau d'architecture pour établir une étude de faisabilité qui a été présentée au conseil communal en novembre. Sur le site, il est discuté de réunir l'accueil extrascolaire et la crèche. Ce projet va être présenté lors de la séance du conseil général le 7 mars 2023.

Mme Marlyse Spiegel, du groupe « Le Centre » estime que le prix de CHF 500'000.- est élevé pour du provisoire. Elle demande si les sols des salles de classe actuelles peuvent être conservés, car ils datent de 15 ans et mettre cet argent dans le nouveau projet.

Mme Arlette Ruch répond que les deux salles de classe existantes ne vont pratiquement pas être modifiées. Des petits lavabos seront ajoutés, des armoires et un lave-vaisselle. Les peintures vont être faites. Il s'agit d'un rafraîchissement. Le gros des travaux sera fait sur la partie de l'appartement. Le montant de CHF 500'000.- est un budget. Le conseil communal va travailler sur les demandes d'offre et va tout faire pour ne pas dépenser la totalité des CHF 500'000.-. Souvent, la rénovation est plus onéreuse que le neuf. La nouvelle salle dévolue à l'école mesurera 89 m2.

Mme Marianne Scherrer Brantschen explique qu'il ne s'agit pas de provisoire, car les salles pourront être réutilisées par l'école. Le montant est effectivement conséquent, mais cela n'est pas une rénovation qui sera détruite ou revendue comme des containers.

Mme Valérie Riedo, du groupe « Pour notre commune » demande si la cuisine sera également rénovée.

Mme Arlette Ruch répond qu'elle ne sera pas rénovée, mais qu'un lave-vaisselle sera ajouté.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

En préambule, M. Stéphane Renz explique qu'un membre du conseil général a fait la remarque que les préavis sont relativement brefs. M. Stéphane Renz pensait que les membres pouvaient consulter les procès-verbaux de la commission financière, ce qui n'est pas le cas puisque ces procès-verbaux sont confidentiels. De ce fait, les préavis seront plus étoffés à l'avenir.

- Le devoir de la commune d'offrir un nombre suffisant de places d'accueil AES
- Le besoin ressortant du dernier sondage
- La cohérence du projet, notamment la possibilité de reconversion sans grand frais des locaux en salles de classe dans le cas où le projet de regroupement petite enfance/AES hors du périmètre de l'école devait se concrétiser à moyen terme
- L'analyse du devis global sur lequel la position « honoraire » semble très élevée et devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la demande d'offre définitive
- La capacité financière de la commune pouvant supporter les charges d'investissement

La commission financière donne un préavis favorable

M. Michel Schafroth salue le président du conseil général de Morat, M. Pascal Känzig, qui est présent dans le public.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (42 voix) la demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'agrandissement de l'AES existant du pavillon scolaire à Courtepin. 1 abstention.

7.2.2 Demande de crédit de CHF 270'000.- pour la réalisation d'une zone 30 km/h dans 4 secteurs de la commune

M. Daniel Aeschlimann fait la présentation du projet. La zone 30 km/h est prévue dans 4 secteurs de la commune : dans une première phase, la zone 30 km/h est prévue à Courtaman-Ecole, la deuxième phase aura lieu à Courtepin-Genèvrès et le dépose-minute, le secteur Pensier qui protégera les jeunes qui traversent la route pour accéder à la gare, vu qu'un passage piéton ne peut pas être fait. Le dernier secteur est Wallenried centre où un nouvel arrêt de bus va être créé selon les dernières normes. Le montant demandé de CHF 270'000.- comprend les travaux de génie civil pour CHF 196'000.-. Dans ce montant, la création de l'arrêt de bus à Wallenried demandera peut-être l'acquisition d'un peu de terrain. Si le propriétaire privé refuse de vendre, l'emprise se fera de l'autre côté sur le terrain communal. Cela sera un peu moins pratique, mais faisable.

L'autre objet qui va coûter est le dépose-minute à Courtepin pour lequel des travaux sont nécessaires afin de sécuriser l'endroit.

Questions :

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », constate que les montants sont assez élevés et demande si la possibilité de faire des zones mixtes plutôt que des zones 30 km/h a été étudiée. Les zones 30 km/h ne sont pas très souvent respectées, on le voit à la route de la Mullera. Dans les zones mixtes, le piéton a la priorité.

M. Daniel Aeschlimann répond que, sauf erreur, le piéton a toujours la priorité dans une zone 30 km/h et qu'il n'y a pas eu de réflexion de faire des zones mixtes.

M. Rufino Leon demande, au sujet de la rue qui va à l'église le long du Postillon avec le train qui passe tout près, si le conseil communal a prévu de mettre une barrière, car il n'y a que des fils actuellement. Souvent des enfants jouent au ballon et descendent le talus à cet endroit. Cela fait des années qu'on parle de sécuriser cette partie où il y a la voie de chemin de fer juste à côté de la route. Est-ce que le conseil communal a pris ce fait en considération et profitera de sécuriser l'endroit en même temps que les travaux pour la zone 30 km/h ?

M. Daniel Aeschlimann n'était pas au courant que des enfants jouaient au ballon à cet endroit. Il va vérifier si les bords appartiennent à la commune.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre », demande, par rapport à certains endroits tels que la Grande Fin, chemin de la Prairie, chemin d'Amont, si ces mesures seront compatibles avec le manque de séparatif qu'il y a dessous. Est-ce qu'il y a une logique de mettre du 30 km/h si le séparatif n'est pas installé et qu'il faudra peut-être ouvrir la route ? Quelles sont les mesures prévues ?

M. Daniel Aeschlimann répond qu'il ne peut pas faire de grands travaux avec le montant demandé de CHF 270'000.-. Il est prévu de placer des potelets, ce qui est relativement peu onéreux. Ces potelets pourront être changés par l'édilité afin de ne pas engager des spécialistes pour effectuer ce travail.

Mme Carole Plancherel demande si des contacts avec les riverains seront pris et propose de prendre contact assez vite et de collaborer avec eux. Elle parle en tant que membre du conseil de paroisse, et, vu que l'église est en face du dépose-minute, il y a une réflexion à mener sur ce dépose-minute ainsi que sur le chemin du côté du dépose-minute. Le conseil de paroisse est à la disposition de la commune pour discuter.

M. Daniel Aeschlimann explique que le projet sera mis à l'enquête en janvier 2023. Il a été présenté plusieurs fois au conseil général, sans retour de sa part. Au niveau des potelets et ce qui va être placé dans les 4 secteurs, il n'est pas possible de demander à chaque riverain son accord, d'autant plus que le projet a été validé par les services de l'Etat. Les potelets seront placés sur la route communale et non sur les terrains privés.

M. Daniel Jorio, du groupe « Pluriel-Plural », demande pourquoi seule la moitié de la route de la Gare à Pensier est en zone 30, alors qu'il y a la sortie de l'immeuble qui est tout près de la chaussée et l'arrêt pour les bus scolaires en face. La deuxième question concerne la descente de la route du Pensionnat qui est très en pente, commence par un virage sans visibilité, il n'y a pas de trottoir, il y a des enfants qui empruntent ce chemin pour aller à l'école privée du Verbe de Vie, ainsi que des enfants qui remontent et descendent ce chemin pour prendre le bus scolaire à la rue de la Gare.

M. Daniel Aeschlimann répond que, dans un premier temps, la route devant la gare de Pensier n'était pas prévue dans le périmètre de zone 30. Puis les services cantonaux ont accepté de l'inclure. Il est sûrement possible de déplacer le panneau de la zone 30. Il ne faut pas oublier la responsabilité de chaque conducteur de véhicule qui doit adapter sa vitesse en cas de manque de visibilité, ce qui est le cas pour la montée vers le Hobel. Des mesures de vitesse qui ont été faites par la commune et figurent sur le site internet. On peut constater que la vitesse moyenne des véhicules est inférieure à 50 km/h.

M. Pascal Vinard, du groupe « Courtepin Ensemble » demande si quelque chose est prévu pour vérifier de temps en temps et de manière stochastique qu'effectivement les conducteurs respectent les limitations. S'il n'y a aucune mesure, au bout de quelques semaines ou quelques mois, les gens vont oublier.

C'est quelque chose qui manque dans le budget présenté au niveau du fonctionnement. Il faut plus de vrais suivis après la mise en place de la zone 30.

M. Daniel Aeschlimann explique que parfois, les citoyens demandent au service technique la pose du radar pédagogique, ce qui pourra être fait dans ces zones. Il est aussi possible de travailler davantage avec la police cantonale afin qu'ils fassent des mesures de vitesse avec amendes le cas échéant. Cela se fait déjà à la route des Marais qui est en zone 30 et où des amendes sévères ont été infligées.

M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre commune » demande s'il est prévu un suivi de l'introduction de ces zones 30 ou est-ce quelque chose qui est figé dans le temps et restera ainsi pour les 10 prochaines années ?

M. Daniel Aeschlimann explique que des mesures de vitesse devront être faites d'ici une année sur tous les secteurs des zones 30 mises en place. Il faudra contrôler que les V85 sont respectées. Dans le cas contraire, les mesures devront être adaptées, soit en les durcissant soit en les laissant telles quelles sont.

M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre commune » constate que la route de Breilles, pour le secteur Courtaman, n'est pas en zone 30 et demande si cela pourra être rediscuté dans les prochaines années. Il demande ce qui est prévu dans le concept de ralentissement.

M. Daniel Aeschlimann suppose que l'extension de la zone 30 pourra être rediscutée avec le canton. Les emplacements des potelets ont été présentés au conseil général. Ils ressemblent aux potelets le long des routes cantonales, de 1m20 de haut, avec des réflecteurs ronds. Ils seront pratiques à remplacer. A l'entrée des zones 30, il y aura des gros poteaux qui pourront être déplacés si un transport spécial devait avoir lieu pour accéder au quartier.

M. Nicolas Gurtner, du groupe « Entente bourgeoise » précise que, dans les zones 30, les piétons peuvent traverser la route où ils veulent mais ne sont pas prioritaires.

Mme Marlyse Spiegel, du groupe « Le Centre », par rapport à l'intervention de Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre », demande si une information devrait être faite dans les quartiers où auront lieu les travaux, ainsi que lors de déviation des véhicules. D'autre part, elle a constaté qu'il n'y a plus de barrière au-dessus du nouveau bâtiment scolaire. Tous les soirs, elle constate le passage d'un nombre impressionnant de véhicules à une vitesse inadaptée aux abords des écoles et de la halle de gym. Pour elle, une zone 30 est encore trop élevée à cet endroit.

M. Daniel Aeschlimann répond que ce passage sera bloqué.

M. Daniel Werro, du groupe « Entente bourgeoise », soutient l'idée de déplacer le panneau de la zone 30 à Pensier, en face du bâtiment Misolpé, en raison de la présence du dépose-minute.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

- L'historique du projet démarré en 2019
- L'analyse du devis global
- La capacité financière de la commune pouvant supporter les charges d'investissement

La commission financière donne un préavis favorable.

Vote :

Le conseil général accepte à la majorité (40 voix) la demande de crédit de CHF 270'000.- pour la réalisation d'une zone 30 km/h dans 4 secteurs de la commune. 3 abstentions.

7.2.3 Demande de crédit pour réfection des chemins AF 1ère étape

M. Daniel Aeschlimann explique qu'il s'agit d'un projet relativement compliqué pour les personnes n'étant pas issues du milieu agricole. La commune a terminé l'année dernière les travaux de réfection des chemins AF qui avaient débuté dans l'ancienne commune de Barberêche. La commune peut maintenant ouvrir un nouveau dossier de réfection dont la 1^{ère} étape est la réfection des chemins AF privés. Un privé ne pouvant pas toucher les subventions cantonales et fédérales pour les chemins AF, la commune a proposé de procéder à l'ensemble des travaux, d'encaisser les subventions, puis de facturer la part restante aux propriétaires, y compris les frais administratifs. La commune a proposé aux agriculteurs intéressés d'assainir leurs chemins privés depuis les routes communales qui accèdent à leur domaine ou qui vont aux champs. 13 agriculteurs ont répondu favorablement. Le montant total de la réfection s'élève à CHF 1'042'640.-. Sur cette somme, 52 % de subventions sont accordées, soit CHF 538'727.80. Le solde de CHF 503'912.20 est à la charge des propriétaires privés. Chaque agriculteur paie un montant forfaitaire de CHF 400.- et 1,2 % d'intérêt sur le montant total des travaux à la commune pour les frais administratifs. La commune encaissera CHF 20'439.10 pour couvrir ses frais.

Les étapes suivantes seront les chemins communaux AF à assainir dans les 5 ans à venir.

Il n'y a pas de question ou de remarque.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

- Que ce projet ne nécessite aucun financement communal
- Le risque d'insolvabilité limité
- La rémunération correcte prévue pour l'engagement de la commune
- La pertinence du projet en faveur des agriculteurs de notre commune

La commission financière donne un préavis favorable

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) la demande de crédit pour la réfection des chemins AF 1^{ère} étape.

7.2.4 Réseau Santé du Lac – Demande de crédit de CHF 834'000.- pour la participation à la réfection des homes pour personnes âgées

M. Mario Wüthrich explique que la commune doit participer financièrement à la prochaine étape pour financer les travaux du home St-François à Courtepin, à la rénovation du home de Sugiez et à l'achat de 2 véhicules pour le Spitex.

Chaque année, environ CHF 400'000.- ont été versés. L'assemblée des délégués vient de décider en novembre que ce sont les communes qui continuent à financer les investissements du Réseau Santé Lac.

Il n'y a pas de question ou de remarque.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz , président de la commission financière, pour son préavis :

- Le programme général de rénovation des divers homes du RSL approuvé par l'assemblée des délégués
- La capacité financière de la commune pouvant supporter les charges d'investissement

La commission financière donne un préavis favorable.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) la demande de crédit de CHF 834'000.- pour la participation à la réfection des homes pour personnes âgées.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission, pour la lecture du préavis concernant le budget 2023 :

Lors de sa séance du 17 novembre 2022, la commission financière (CF) a analysé le budget de fonctionnement 2023 présenté par M. Eric Vonlanthen, responsable des finances, et Mme Béatrice Schranz, caissière communale.

La commission financière fait les constats suivants :

- Le budget 2023 présente un déficit de CHF 1'293'478.-
- Le plan financier 22-26 prévoyait un déficit 2023 d'un peu plus de CHF 400'000.- pour 2023
- La péjoration du budget 2023 est essentiellement liée à des charges supplémentaires pour le réseau santé du lac et pour la défense incendie ainsi qu'à la baisse des rentrées liées à la péréquation financière
- Les rentrées fiscales budgétées semblent par ailleurs plutôt prudentes

Nous notons que la fortune nette au 31.12.2021 de plus de CHF 10 millions permettent de couvrir le déficit prévu.

Toutes les explications et précisions reçues de M. Vonlanthen et Mme Schranz ont été claires, transparentes et convaincantes.

La commission financière donne un préavis favorable sur le budget de fonctionnement 2023 et propose au conseil général de l'accepter.

Les questions et remarques ayant pu avoir lieu précédemment, il est procédé au vote :

Le conseil général accepte à la majorité (42 voix) le budget 2023 tel que présenté. 1 abstention.

M. Michel Schafroth annonce une petite pause de 10 minutes de 20h30 à 20h40.

8. Adoption des statuts de la future association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)

M. Mario Wüthrich explique que cette nouvelle association doit être créée selon la loi cantonale. Les statuts et le message ont été envoyés aux membres du conseil général. La source de la Bibera se situe à Courtaman, dans les environs de Prof In, et traverse tout le district. Toutes les communes concernées par son passage vont former une nouvelle association de communes pour gérer cette Bibera. Jusqu'ici, il y avait 3 groupements qui s'occupaient de l'entretien, des assainissements de ce ruisseau qui coule jusque dans le canal de la Broye après Sugiez. Ces 3 tronçons seront maintenant réunis dans une association de communes.

M. Daniel Jorio, du groupe « Pluriel-Plural » a constaté que les communes bernoises refusent de collaborer et financer les travaux alors qu'elles ont également des rivières qui se déversent dans la Bibera. Des négociations avec les communes bernoises concernées sont-elles envisageables ?

M. Mario Wüthrich explique que, malgré les efforts entrepris, également au niveau cantonal, il n'est légalement pas possible de forcer les communes bernoises à participer à la nouvelle association. Il est possible, en cas d'assainissement de certains ouvrages qui concerneraient surtout les bassins versants de ces communes bernoises, que les discussions soient reprises afin qu'elles paient leur part.

Il n'y a pas d'autre question ou remarque.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

La délégation de l'aménagement des eaux de la Bibera à une association de commune ressort d'une obligation légale. L'association reprend la compétence d'engager des charges d'entretien et des investissements, dont une très grande partie seront prises en charge par le canton.

La commission financière a analysé les diverses clefs de répartition des charges financières ainsi que l'estimation des coûts prévues à l'horizon 2040.

La commission financière donne un préavis favorable.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) les statuts de la future association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB).

9. Adoption des statuts de l'association d'eau potable Bibera (TWB)

M. Martin Moosmann explique que cette association existe depuis longtemps et s'occupe de l'approvisionnement en eau. La modification de statuts est demandée en raison du calcul de la répartition des frais, plus particulièrement le calcul des frais fixes. L'ancien système de calcul était très compliqué pour répartir les frais fixes. Les frais variables sont faciles à répartir, car le m3 utilisé est payé. Des points de mesure par village permettent de mesurer les 15 pics de consommation annuels, donnant les frais fixes qui seront répartis. Sinef gère le TWB et avec les moyens informatiques à disposition, il est possible de connaître la consommation par village. En cas d'événements spéciaux, par exemple un incendie, les pics de consommations ne seront pas pris en compte dans la répartition des frais. Le nouveau mode de calcul est plutôt favorable pour Courtepin qui va payer un peu moins.

Il n'y a pas de question ou remarque.

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, pour son préavis :

La commission financière a analysé les modifications principales liées à la répartition des coûts fixes et variables.

Le principal changement réside dans la répartition des coûts fixes qui se fera selon une clef de répartition basée sur la charge effective du réseau. Cette nouvelle façon de calculer semble plus équitable, elle est par ailleurs recommandée par le canton et déjà adoptée par de nombreuses associations.

Selon les divers calculs faits sur la base des chiffres des années précédentes, Courtepin devrait plutôt être avantagée par cette adaptation des statuts.

La commission financière donne un préavis favorable.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) les statuts de l'association d'eau potable Bibera (TWB)

M. Michel Schafroth rappelle que le point concernant le règlement du conseil général a été retiré suite à la motion d'ordre acceptée en début de séance. Le bureau se réunira comme il le fait après chaque conseil général pour un bilan en janvier afin de définir de la suite à donner concernant ce point. M. Michel Schafroth va proposer au bureau d'inviter également le conseil communal pour définir d'une marche à suivre. M. Michel Schafroth remercie M. Norbert Haas et le groupe de travail, soit : Mmes Sonja Walter, Lara Fantinati, Cornelia Rolli-Salathé, MM. Boris Geiser et Frédéric Chatton pour leur travail, ainsi que le conseil communal.

10. Informations du bureau du conseil général

M. Michel Schafroth rappelle qu'une séance supplémentaire a été fixée en 2023 :

- 7 mars 2023 (élection du nouveau président)
- 24 mai 2023 (comptes)
- 27 septembre 2023 (règlements)
- 13 décembre (budget 2024)

Lors de la dernière séance, M. Baptiste Esseiva, du groupe « Pour notre commune » était arrivé 4 minutes avant la fin de la séance. Le bureau a décidé de ne pas lui octroyer de jeton de présence. Le bureau informe que les membres du conseil général doivent être présents au minimum pendant la moitié de la séance pour pouvoir toucher les jetons de présence.

11. Informations du conseil communal

M. Martin Moosmann souhaite aux membres du conseil général de belles fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année. Il remercie M. Michel Schafroth pour le cadeau reçu. Il remercie les membres du conseil général pour la bonne collaboration.

12. Divers

M. Michel Schafroth rappelle que les questions sous le point divers doivent être courtes et concises. Il remercie les groupes qui ont fait parvenir les questions au bureau à l'avance, ceci facilite les réponses à donner.

Question no 1 du groupe « Entente bourgeoise »

Par M. Franz Walter

Les sujets et les décisions discutés lors de séances de la commission d'aménagement sont importants pour le développement futur de notre commune. Il est indispensable, que les membres du conseil général (CG) soient au courant des grandes lignes pour pouvoir participer aux discussions stratégiques. Quand le CG décidait le nombre des membres de chaque commission, il était clair que le nombre de 5 membres pour la commission d'aménagement correspond au nombre des listes représentées au CG. Ainsi chaque liste a la possibilité de donner son avis étant intégré dans les discussions de la commission d'aménagement.

Malheureusement le candidat de notre liste ne passait pas lors des élections, raison pour laquelle nous ne sommes pas réseautés ni informés dans ce dossier important. Pour combler ce manque nous demandons, qu'une copie du PV de la commission d'aménagement soit transférée soit au représentant de notre liste au bureau du CG (M. Michel Werro) ou au porte-parole de la liste Entente Bourgeoise, le soussigné Franz Walter

M. Michel Schafroth informe que, renseignements pris, la commission d'aménagement n'est pas du ressort du conseil général, mais du conseil communal. Le bureau du conseil général s'engage à discuter avec le conseil communal pour définir de la manière de faire circuler l'information. Pour rappel, lorsqu'une demande est déposée dans le but de consulter un procès-verbal, la demande doit être approuvée à l'unanimité tant pour les commissions de la compétence du conseil communal que pour celles de la compétence du conseil général.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », est tout seul dans son groupe. D'après la loi sur les communes, il devrait se joindre à un groupe tôt ou tard, ou décider d'être tout seul. Il ne souhaite pas pénaliser un grand groupe représentatif des citoyens et propose comme solution de déposer sa démission de la commission d'aménagement afin que M. Daniel Werro, vient ensuite, prenne sa place. Cette solution éviterait des complications. M. Rufino Leon comprend la frustration lorsqu'on ne reçoit pas de procès-verbal.

M. Michel Schafroth relève qu'un autre groupe n'a pas de représentant dans la commission d'aménagement, il s'agit du groupe « Le Centre ». Donc, en cas de démission, il y aurait votation.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre » confirme que son groupe est dans ce cas de figure. En cas de démission, son groupe se mettrait dans les rangs pour obtenir une place dans la commission d'aménagement. La question de fond doit être résolue par le conseil communal.

M. Franz Walter, du groupe « Entente bourgeoise » remercie M. Rufino Leon mais est sceptique sur la proposition de démission de M. Leon. Il sait que M. Leon est très intéressé par cette commission. Il est persuadé qu'une solution autre que sa démission existe pour améliorer l'information.

Question no 2 du groupe « Entente bourgeoise »

Par M. Franz Walter

Merci pour la mise en place du cloud. Comme dans presque tous les projets informatiques, il y a de temps en temps des problèmes d'accès ou d'autres défis. Afin de résoudre rapidement les problèmes, nous suggérons que la commune désigne une adresse ou une personne qui puisse conseiller les membres du conseil général de manière compétente et éventuellement les aider via Remote Control, avec des heures de contact clairement définies.

M. Jonas Aebischer est très étonné par cette question. Une formation a été proposée à laquelle seuls deux membres du conseil général ont participé. Il avait également été proposé de prendre contact avec l'administration si la date proposée de la formation ne convenait pas.

Question no 3 du groupe « Entente bourgeoise »

Par M. Franz Walter

La visibilité des piétons devant les passages piétons laisse souvent à désirer en cette période de l'année, notamment par temps de pluie et dans l'obscurité. Nous demandons à la commune d'examiner si une amélioration de l'éclairage ne permettrait pas de réduire le risque d'accident à cet endroit et de nous dire si elle est également consciente du problème.

M. Daniel Aeschlimann n'arrive pas à répondre à cette question. Les routes cantonales sont éclairées par le canton.

M. Michel Schafroth espère qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du conseil général.

Crise énergétique hiver 22-23 : Questions du groupe « Pluriel-Plural »

Par M. Dany Horner.

Questions : Mesures communales

1. La commune dispose-t-elle d'une vue d'ensemble des entreprises et services dont le fonctionnement pourrait être mis à mal voire complètement interrompu en cas d'application du plan OSTRAL (industries et commerces, homes, écoles, services communaux et de secours etc.) ?

M. Mario Wuthrich répond que, pour le moment, la commune n'a pas de liste indiquant toutes les entreprises pouvant être concernées. Actuellement, ce sont en premier lieu la confédération et les cantons qui sont actifs. Au niveau communal, nous ne sommes pas encore actifs.

2. La commune a d'ores et déjà pris certaines mesures que l'on peut classer dans le thème de l'énergie, comme la baisse de la température des salles de gym ou les horaires de nettoyage.

Il est de plus planifié de changer les lampadaires de Wallenried ainsi que d'assainir les bâtiments communaux.

Nous pouvons cependant constater que dans l'onglet environnement et construction du site internet de la commune le volet énergie reste vide.

La question est du coup de savoir quel est la planification à moyen/court terme de toutes ces mesures. De plus nous nous posons la question de savoir si la commission de l'énergie est déjà effective et active.

M. Mario Wüthrich explique que certaines informations ont été insérées sur le site internet de la commune, mais pas dans l'onglet « constructions et environnement ». Quelques recommandations et informations figurent sur le site que l'on s'efforce d'étoffer et de continuer à assembler. Pour la commission de l'énergie, le conseil communal a décidé avant la crise énergétique, d'intégrer les questions liées à l'énergie dans la commission d'aménagement puisqu'une grande partie de ces questions découlent de la commission d'aménagement, comme les chauffages à distance. Nous attendons l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires au service technique qui pourront épauler le conseil communal dans ces questions sur l'énergie.

Questions : ORCOC et protection de la population

3. L'ORCOC est-il activé et mandaté pour travailler sur le plan OSTRAL et les conséquences de sa mise en oeuvre ?

M. Martin Moosmann explique qu'une nouvelle loi sur la protection de la population est en cours d'élaboration et devra être approuvée par le Grand Conseil. Cette nouvelle loi prévoit que la protection de la population soit gérée par l'organe de conduite cantonal. Les organes de conduite communaux ORCOC sont des organisations régionales qui vont disparaître. Beaucoup de communes fribourgeoises n'en ont déjà plus, comme la commune de Courtepin. Deux personnes de contact ont été désignées à l'administration qui peuvent être appelées par téléphone si quelque chose devait arriver. MM. Martin Moosmann et Mario Wüthrich suivent régulièrement les informations de l'association des communes du district du Lac, ainsi que celles du Groupe E. La situation est tendue mais pas gravement menacée cet hiver. Mais les hivers 2023-2024 et 2024-2025, vraisemblablement.

Concernant le plan OSTRAL, il s'agit d'un plan de la Confédération. Celle-ci donne les instructions au canton sur ce qu'il a à faire avec l'organe de conduite cantonal. M. Heinrich Gauch, chef d'opération SPPAM, a confirmé que la commune n'a rien à faire concernant le plan OSTRAL. Sinef, en tant que distributeur d'eau pour la commune, approvisionnera toujours la commune en eau potable.

Le CEFREN a décidé d'acheter une génératrice pour CHF 500'000.- afin d'assurer le fonctionnement de la pompe de Port-Marly en cas d'arrêt de l'électricité.

4. Quand les citoyens peuvent-ils espérer obtenir des informations de comportement de la part de l'ORCOC ou de la commune, informations complémentaires aux recommandations de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE ?

M. Martin Moosmann explique que, pour le moment, il n'y a pas d'information supplémentaire selon l'aide-mémoire que la commune a reçu. Le 6 décembre 2022, la commune a reçu le mandat de définir deux points de rencontre d'urgence, dont un sera à Festisport. Les points de rencontre d'urgence sont des lieux où les citoyennes et citoyens se retrouvent si plus rien ne fonctionne (téléphone). A cet endroit, ils reçoivent toutes les informations utiles par le canton. Ces points fonctionnent avec Policom. Ces points n'ont pas uniquement été définis pour la crise énergétique, mais également lors de toutes les catastrophes. L'ancien responsable de l'ORCOC, M. Andres Costas, avait déjà établi un plan pour Festisport. L'analyse des risques avait clairement démontré que si le barrage de Rossens cède, une vague va arriver à Barberêche.

M. Michel Schafroth passe la parole à M. Norbert Haas, du groupe de travail « règlement du conseil général » pour l'amendement du règlement du conseil général et la demande de corriger les modifications non conformes à la législation et les erreurs de renvoi ou de syntaxe qui altèrent la compréhension du texte. Le bureau est d'avis qu'il faut tenir compte des remarques et espère trouver une solution avec le conseil communal.

M. Norbert Haas informe que s'il est possible de modifier le texte jusqu'à la prochaine séance, on peut tout simplement annuler cet amendement. Si cela n'est pas le cas, l'amendement sera réitéré à la prochaine séance.

M. Michel Schafroth informe qu'un postulat a été fait par M. Raphaël Thalmann, du groupe « Courtepin Ensemble ». Il concerne également le règlement du conseil général. Le bureau estime que ce postulat est recevable.

Lecture du postulat en français par M. Jean-Luc Barras :

Lors de la dernière séance du groupe, le point "Règlement du Conseil général" figurait également à l'ordre du jour. Le règlement a été remanié par le service des communes et le conseil communal de Courtepin. La version actuelle contient de très nombreuses modifications, petites et grandes, par rapport à la version initialement élaborée par le groupe de travail "Règlement". De nombreux changements ont dû être effectués pour des raisons légales, d'autres pour des raisons qui nous sont inconnues.

Afin que le groupe "Courtepin ensemble" puisse prendre position sur le règlement, il demande dans le postulat que les modifications soient montrées sur la version pour décision. Les signataires du postulat demandent que les modifications apportées par le conseil communal de Courtepin et celles apportées par le service des communes puissent être distinguées et que celles qui sont liées à des nécessités légales soient dûment déclarées comme telles.

M. Michel Schafroth soumet le postulat au vote :

Le conseil général accepte à la majorité (38 voix) le postulat du groupe « Courtepin Ensemble » demandant que les modifications apportées par le conseil communal de Courtepin et celles apportées par le service des communes puissent être distinguées et que celles qui sont liées à des nécessités légales soient dûment déclarées comme telles. 5 avis contraires.

M. Stéphane Renz, du groupe « Pour notre commune », souhaite faire part de ses remarques au sujet de la séance d'information sur les éoliennes du 23 novembre 2022.

Selon M. Renz, M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat, a déclaré souhaiter et garantir que les citoyens communaux auraient très probablement le dernier mot par rapport à un parc éolien où qu'il se situe dans le canton. Selon M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat, une décision communale, que cela soit d'un exécutif, d'un législatif ou des citoyens, peut faire office d'un recours auprès d'un éventuel entrepreneur ou constructeur et ce recours serait ensuite traité par différentes instances juridiques et non plus politiques au niveau du district, de la préfecture et du canton, respectivement peut-être jusqu'au niveau fédéral. M. Olivier Curty, Conseiller d'Etat, ne pouvait pas garantir que ces éventuels recours ne pourraient, à certains niveaux, peut-être fédéraux, être validés en finalité et que le constructeur pourrait avoir finalement gain de cause malgré les décisions négatives de la commune. M. Renz estime que c'est une bonne chose que les citoyennes et citoyens puissent voter en mars 2023. Si une majorité des citoyens devait voter en faveur d'un parc éolien, la question va suivre son cours de manière tout à fait normale et sereine. Si par contre, la décision devait être défavorable à un parc éolien, M. Renz imagine que le seul moyen de M. Olivier Curty de garantir que la décision communale des citoyens soit respectée et éviter cette voie juridique est de sortir le site éolien du plan directeur régional, ce qui, selon M. Renz, serait de la compétence du conseil d'Etat. En cas de vote défavorable en mars au sujet du parc éolien, M. Renz demande au conseil communal de demander fermement et rapidement à M. Olivier Curty d'assumer les propos tenus à la soirée d'information et de sortir définitivement le site éolien du plan directeur. M. Renz fait cette remarque au conseil général, mais essentiellement au conseil communal, vu que c'est lui qui a les compétences décisionnelles à ce sujet.

M. Mario Wüthrich prend acte et rappelle que le vote consultatif aura lieu le 12 mars 2023.

M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » :

Depuis vendredi dernier, la situation météorologique est compliquée avec des routes enneigées. M. Jean-François Haas tient à féliciter tout le personnel communal pour son travail de déneigement des routes et des trottoirs.

Il n'y a plus de question ou remarque.

M. Michel Schafroth informe qu'une verrée est servie dans le hall de la salle Festisport.

La séance est levée à 21h26.

Prochaine séance le 7 mars 2023.

Pour le conseil général

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Schafroth

Anne Rochat